

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Vincent BOIROT, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Madame Sylvie JOUBLIN, Madame Marie-Noëlle LEROY, Monsieur Stéphane MICHEL, Madame Claire PELLERIN, Madame Carole PETIT, Madame Evelyne ROBERT, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents :

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Madame Sylvie JOUBLIN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
02 avril 2021

Date d'affichage
02 avril 2021

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Transfert de la compétence "mobilité" à la Communauté de Communes Avallon
Vézelay Morvan
DE_2021_010**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Le transfert de la compétence "mobilité" à la Communauté de Communes de Avallon-Vézelay-Morvan, présente des avantages à l'échelle de notre territoire :

- développer des solutions couvrant la majorité des déplacements du quotidien
- trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,
- devenir acteur légitime et identifié de la mobilité.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan n°2021-19 concernant la prise de compétence "mobilité" par cette collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert de compétence "mobilité".

**Création de 2 emplois non-permanents pour faire face à un accroissement saisonnier
d'activité
DE_2021_011**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture du camping pendant l'été 2021 il y a lieu, de créer 1 emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions de gestion du camping à temps complet à raison de 35h hebdomadaires conformément à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant qu'en raison de l'ouverture du camping pendant l'été 2021 il y a lieu, de créer 1 emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions de gestion du camping à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires conformément à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent de 35h par semaine, relevant de la catégorie hiérarchique des adjoints techniques, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période allant du 14 juin au 4 septembre 2021 inclus.
- De créer un emploi non permanent de 6h par semaine, relevant de la catégorie hiérarchique des adjoints techniques, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 14 juin au 29 août 2021 inclus.
- Que les agents occupants ce poste devront :
 - être majeures
 - être titulaires du permis B
 - être affables et ayant le sens du service public
 - être organisés, rigoureux, polyvalents, autonomes, tout en sachant rendre compte à leur hiérarchie
 - avoir une capacité à anticiper
 - avoir suivi une formation aux gestes de premiers secours
 - anglais parlé apprécié
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques, échelon 1
- Que le temps plein pourra être logé sur place
- D'autoriser le Maire à signer les contrats de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Audit du camping DE_2021_012

Après consultation auprès de plusieurs bureau d'études et sur avis de la commission Animations, culture et tourisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de Campingconsulting d'un montant de 2500 € pour un audit sur le camping municipal de l'Isle St Jean.

**Aire de co-voiturage
DE_2021_013**

La commission Cadre de vie, emploi et transition écologique étudie le projet d'implantation d'une aire de co-voiturage sur la commune. Cette création est subventionnée par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à ce projet qui pourrait être créé sur la Place de la Gare et serait équipée d'une borne de recharge électrique.

Point sur l'auto-partage

La commission Cadre de vie, emploi et transition écologique étudie le projet de l'auto partage qui se présenterait sous la forme suivante:

- Une voiture électrique louée par la commune en location longue durée
- Une borne de recharge installée au centre du village (place pasteur)
- Un système de réservation avec la plateforme Renault mobility qui fonctionne avec un abonnement pour chaque utilisateur.

**Répartition des charges 2020-2021 entre les écoles de Vermenton et les élèves des communes extérieures
DE_2021_014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de répartition des charges entre les écoles de Vermenton et les élèves des communes extérieures pour 2020-2021.

Ces frais s'élèvent à **806 € par enfant scolarisé en maternelle (soit 15) et 266 € par enfant scolarisé en élémentaire (soit 0)**, soit un total pour ARCY SUR CURE de 12 090€.

**Achat d'un tracteur
DE_2021_015**

Après consultation auprès de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition commerciale de la société SUREAU, pour l'achat d'un tracteur New Holland avec cabine, godet et fourche pour un montant de 33 500 € HT et la reprise du tracteur communal ISEKI pour un montant de 3 500 € et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Plan de coupe de la forêt communale 2022
DE_2021_016**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal demande, à l'unanimité :

- le martelage des parcelles 11 (7.95 ha), 18 (9.89 ha), 29.2 (6.08 ha) et 30 en partie (2 ha) en éclaircie résineuse. Prévoir un broyage des cloisonnements d'exploitation pour les parcelles 11 et 18.
- la vente des coupes en 2022.

Attribution des subventions 2021
DE_2021_017

Sur proposition de la commission Animations, Culture, Tourisme et communications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2021 :

Association des anciens combattants	50 €
Association Sportive d'Arcy	700 €
Club de l'amitié	50 €
Les Arcadies	300 €
Les Clés du Renouveau	200 €
Total	1300 €

Frais scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal

La question est ajournée, dans l'attente de renseignements de la Sous-Préfecture.

**Suppression de la délibération sur la gestion des frais de cantine au quotient familial
par les filous futés**
DE_2021_018

N'ayant pas de réponse de la part de Agence de Services et de Paiement depuis 2019 malgré les relances et la commune de Précy le Sec n'étant pas éligible pour ce projet, le Conseil Municipal estimant que ce ne serait pas équitable vis à vis des familles fréquentant le Regroupement Pédagogique Intercommunal, décide d'annuler la délibération n°DE_2019_103 fixant les modalités de gestion des frais de cantine au quotient familial par les Filous Futés.

Vote du compte administratif 2020 du commerce
DE_2021_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	9 051.83			5 185.52	9 051.83	5 185.52
Opérations exercice	26 593.04	10 251.83	5 893.37	24 132.93	32 486.41	34 384.76
Total	35 644.87	10 251.83	5 893.37	29 318.45	41 538.24	39 570.28
Résultat de clôture	25 393.04			23 425.08	1 967.96	
Restes à réaliser						

Total cumulé	25 393.04			23 425.08	1 967.96	
Résultat définitif	25 393.04			23 425.08	1 967.96	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2020 du commerce
DE_2021_020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du commerce
DE_2021_021**

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 23 425.08

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 185.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 455.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	18 239.56
Résultat cumulé au 31/12/2020	23 425.08

A.EXCEDENT AU 31/12/2020	23 425.08
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23 425.08
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2021 du commerce
DE_2021_022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2021 du budget annexe du commerce :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
023 virement à la section de fonctionnement	12 959.96 €	
60632 Fournitures de petit équipement	300.00 €	
615228 Entretien, réparations autres bâtiments	1 000.00 €	
61558 Entretien de biens mobiliers	250.00 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 011.00 €	
752 revenus des immeubles		4 800.00 €
774 Subvention exceptionnelle		11 720.96 €
TOTAL	16 520.96 €	16 520.96 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
001 solde d'exécution	25 393.04 €	
1641 Emprunt en euros	10 992.00 €	
021 virement de la section de fonctionnement		12 959.96 €
1068 affectation du résultat		23 425.08 €
TOTAL	36 385.04 €	36 385.04 €

**Vote du compte administratif 2020 du service d'eau
DE_2021_023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 020.02		161 059.25		180 079.27
Opérations exercice	12 280.90	77 499.25	66 159.71	65 564.34	78 440.61	143 063.59
Total	12 280.90	96 519.27	66 159.71	226 623.59	78 440.61	323 142.86
Résultat de clôture		84 238.37		160 463.88		244 702.25
Restes à réaliser	90 191.88	6 000.00			90 191.88	6 000.00
Total cumulé	90 191.88	90 238.37		160 463.88	90 191.88	250 702.25
Résultat définitif		46.49		160 463.88		160 510.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2020 du service d'eau
DE_2021_024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du service d'eau
DE_2021_025**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 160 463.88

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	161 059.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 595.37
Résultat cumulé au 31/12/2020	160 463.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	160 463.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	160 463.88
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2021 du service d'eau
DE_2021_026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2021 du service d'eau suivant :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
011 Charges de gestion générale	182 285.37€	
012 Charges de personnel	13 000 €	
014 atténuation de produits	6 000 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	14 083 €	
65 autres charges de gestion courante	2 000 €	
66 charges financières	400 €	
67 charges exceptionnelles	500 €	
023 Virement à la section d'investissement	3 546.51 €	
002 résultat de fonctionnement		160 463.88 €
042 opérations d'ordre et de transfert		945 €
70 ventes, prestations de services		59 200 €
75 Autres produits de gestion courante		1 206 €
TOTAL	221 814.88 €	221 814.88 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		

000 opérations non individualisées	124 191.88 €	28 960 €
00 financières	6915 €	1 224 €
040 opération d'ordre	945 €	14 083 €
001 solde d'exécution		84 238.37 €
021 virement de la section de fonctionnement		3 546.51 €
TOTAL	132 051.88 €	132 051.88 €

**Vote du compte administratif 2020 du service d'assainissement
DE_2021_027**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 245.70			9 821.93	11 245.70	9 821.93
Opérations exercice	10 998.22	13 385.70	11 307.00	28 079.27	22 305.22	41 464.97
Total	22 243.92	13 385.70	11 307.00	37 901.20	33 550.92	51 286.90
Résultat de clôture	8 858.22			26 594.20		17 735.98
Restes à réaliser	85 277.98	89 160.00			85 277.98	89 160.00
Total cumulé	94 136.20	89 160.00		26 594.20	85 277.98	106 895.98
Résultat définitif	4 976.20			26 594.20		21 618.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2020 du service d'assainissement
DE_2021_028**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du service assainissement DE_2021_029

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 26 594.20

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9 821.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 980.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 772.27
Résultat cumulé au 31/12/2020	
	26 594.20
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
	26 594.20
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 976.20
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	21 618.00
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Budget primitif 2020 du service d'assainissement DE_2021_030

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021

du service d'assainissement :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
011 Charges de gestion générale	22 004 €	
012 Charges de personnel	6 500 €	
014 atténuation de produits	1 800 €	
023 virement à la section d'investissement	19 577€	
66 charges financières	788 €	
67 charges exceptionnelles	200 €	
002 résultat de fonctionnement		21 618 €
70 ventes, prestations de services		27 400 €
74 subvention d'exploitation		1 851 €
TOTAL	50 869 €	50 869 €
INVESTISSEMENT		
000 opérations non individualisées	46 740€	31 560 €
Opération pour compte de tiers	80 537.98 €	85 000 €
001 solde d'exécution	8 858.22 €	
00 opérations financières	4 977 €	4 976.20 €
021 virement de la section de fonctionnement		19 577 €
TOTAL	141 113.20 €	141 113.20 €

**Vote du compte administratif 2020 de la commune
DE_2021_031**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	56 310.46			52 382.32	56 310.46	52 382.32
Opérations exercice	232 533.01	157 565.06	370 038.03	512 733.54	602 571.04	670 298.60
Total	288 843.47	157 565.06	370 038.03	565 115.86	658 881.50	722 680.92
Résultat de clôture	131 278.41			195 077.83		63 799.42
Restes à réaliser	164 461.42	187 710.00			164 461.42	187 710.00
Total cumulé	295 739.83	187 710.00		195 077.83	164 461.42	251 509.42
Résultat définitif	108 029.83			195 077.83		87 048.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2020 de la commune
DE_2021_032**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2020 de la commune
DE_2021_033**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 195 077.83

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	52 382.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	120 131.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	142 695.51
Résultat cumulé au 31/12/2020	195 077.83
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	195 077.83

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	108 029.83
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	87 048.00
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote des 2 taxes locales 2021
DE_2021_034**

La suppression progressive de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production entrent en vigueur dès cette année 2021.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne un "rebasage" du taux de foncier bâti en 2021. Les communes bénéficient en effet de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ce qui se traduit par la redescente du taux départemental de foncier bâti (21.84%) sur le taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ne pas augmenter les taux de 2020 :

	Taux 2020	Bases 2021	Taux 2021
Taxe Foncier Bâti	13.17 %	607 100	35.01% (dont 21.84 % venant du département)
Taxe Foncier Non Bâti	34.88%	32 300	34.88%

**Vote d'une subvention d'équilibre pour le budget du commerce
DE_2021_035**

Afin de permettre au budget annexe du commerce d'être équilibré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention pour 2021 de : 11 720.96 €

**Vote du Budget Primitif 2020 de la commune
DE_2021_036**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune suivant :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
011 Charges de gestion générale	278 303.04 €	
012 Charges de personnel	213 550 €	
023 virement à la section d'investissement	21 491 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	3 745 €	
65 autres charges de gestion courante	58 630 €	
66 charges financières	3 700 €	

67 charges exceptionnelles	11 720.96 €	
014 Atténuation de charges	5 000 €	
70 produits services, domaines ventes diverses		113 010 €
73 Impôts et taxes		284 510 €
74 Dotations et participations		98 647 €
75 autres produits de gestion courante		11 075 €
77 produits exceptionnels		1 850 €
002 Solde d'exécution		87 078 €
TOTAL	596 140 €	596 140 €
INVESTISSEMENT		
00 financières	21 400 €	169 016.83 €
000 non individualisées	230 070.42 €	184 996 €
001 Solde d'exécution	131 278.41 €	
021 virement de la section de fonctionnement		21 491 €
040 opérations d'ordre		3745 €
024 produits des cessions		3 500 €
TOTAL	382 748.83 €	382 748.83 €

QUESTIONS DIVERSES

- La commission Animations, Culture, Tourisme et communications informe le Conseil qu'un projet d'exposition de sculptures pourrait se mettre en place sur la commune
- Jardins partagés : La commission cadre de vie, social et transition écologique réunira prochainement l'ensemble des personnes intéressées pour définir un projet

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

